

Perfectionnements aux porte-plumes réservoirs.

M. LUCIEN CLARET résidant en France (Seine).

(Brevet principal pris le 25 mars 1946.)

Demandée le 3 novembre 1947, à 14^h 25^m, à Paris.

Délivrée le 22 avril 1953. — Publiée le 9 septembre 1953.

(Certificat d'addition dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

Dans le brevet français n° 925.384 déposé par le présent inventeur le 25 mars 1946 sous le titre : « Perfectionnement aux porte-plumes réservoirs », on a décrit un mode d'établissement de ces instruments dans lequel le conduit, le porte-conduit, le porte-sac et la capote sont bloqués dans leur position alignée au moyen d'un manchon extérieur se vissant sur le corps du porte-plume.

L'inventeur a constaté que dans les porte-plumes de ce genre l'encre a une tendance fâcheuse à se concentrer et s'épaissir par suite des phénomènes d'évaporation dans l'interstice qui entoure le conduit entre celui-ci et la capote, et à former notamment entre le dos de la plume et la capote des dépôts nuisibles à l'écoulement de l'encre et à la remontée de l'air dans le réservoir.

Les expériences lui ont permis de déterminer que ces dépôts qui se forment avec grande facilité lorsque la capote est une matière plastique telle que l'ébonite, le plexiglas ou analogue, ne se produisent pas ou se produisent à un degré beaucoup moindre lorsque les parois dudit interstice sont en certaines autres matières.

L'invention, en conséquence, a pour objet un perfectionnement au brevet principal sus-mentionné, consistant à constituer la paroi externe de l'interstice intérieur à la capote et entourant la plume, au moins dans sa partie voisine du dos de la plume, en un métal inattaquable par l'encre tel que l'aluminium anodisé, l'or, ou des métaux revêtus d'une couche en un métal inattaquable; de pré-

férence la surface métallique en contact avec l'encre sera parfaitement polie.

Cette disposition pourra être réalisée de diverses manières sans sortir du cadre de l'invention. On pourra, par exemple, doubler intérieurement la capote d'un fourreau en métal mince approprié, ce qui permettra de conserver au porte-plume son aspect extérieur monolithe. On pourra aussi constituer la capote elle-même — ou bien l'extrémité apparente de celle-ci — dans toute son épaisseur en ce métal approprié.

Il est à remarquer d'autre part que cette disposition, qui présente un intérêt particulier pour les porte-plumes établis comme il est indiqué au brevet principal, peut être appliquée à tous les porte-plumes dans lesquels la plume est entourée d'une capote.

RÉSUMÉ

Perfectionnements aux porte-plumes réservoirs dans lesquels la plume est entourée d'une capote, caractérisé par le fait que la face intérieure de la capote, au moins dans sa partie voisine du dos de la plume, est en un métal inattaquable par l'encre, tel que l'aluminium anodisé ou l'or et, de préférence, de surface parfaitement polie.

LUCIEN CLARET.

Par procuration :

P. LOYER.

